AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Mardi 2 juin 2020

CONTRÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT ORANO CYCLE LA HAGUE

BILAN 2019

Présentation CLI Orano La Hague
18/06/2020

01

APPRÉCIATION DE L’EXPLOITANT

BILAN DES INSPECTIONS

L'ASN a réalisé **67 inspections** :

- 13 inspections inopinées ;
- 1 inspection réexamen INB 118 ;
- 1 inspection renforcée du projet de Reprise et de Conditionnement des Déchets anciens appelé « DFG » ;
- 1 inspection renforcée relative aux contrôles des évaporateurs de produits de fission;
- 2 inspections suite à événement :
  - ✓Défaut de vérification annuelle de non-accumulation de matière fissiles dans la cuve 4120.12 de T2 ;
  - ✓Non respect d'une des conditions de délivrance d'accès en zone rouge.

Les constats relevés au cours de ces inspections ont été formulés dans des lettres de suites, disponibles sur le site internet de l'ASN www.asn.fr.
L'instruction des réponses de l'exploitant n'a pas soulevé de difficultés techniques majeures.
Néanmoins, certaines réponses ont été jugées insuffisantes par l'ASN et ont nécessité des courriers de relance complémentaires. L'ASN sera vigilante quant à la qualité des réponses transmises par Orano en 2020.

GESTION DU RETOUR D'EXPÉRIENCE

Nombre d'**événements significatifs déclarés par Orano Cycle** en 2019 :

- 19 événements significatifs pour la sûreté dont un classé au niveau 1 sur l'échelle INES ;
- 4 événements significatifs pour la radioprotection ;
- 3 événements significatifs relatifs aux transports de matières radioactives ;
- 11 événements significatifs relatifs à la protection de l'environnement ;

Un évènement significatif pour la sûreté et deux évènements significatifs pour la radioprotection ont été déclarés suite à des contrôles ou des inspections de l'ASN.

L'ASN note globalement le respect des délais de déclaration des évènements significatifs et de transmission des comptes rendus d'analyse approfondie. Toutefois, les analyses des causes profondes des évènements significatifs, en particulier celles liées aux facteurs humains et organisationnels, mériteraient d'être plus approfondies.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE 2020

En 2019, l'ASN considère que les performances de l'établissement Orano Cycle La Hague sont satisfaisantes pour ce qui concerne la sûreté nucléaire, la radioprotection et la protection de l'environnement.

APPRÉCIATION 2019 DE L'ASN PAR THÉMATIQUES PROGRÈS

SÛRETE NUCLAIRE

L'ASN relève une amélioration, à conforter, dans la maîtrise des contrôles et essais périodiques, résultant de la prise en compte du retour d'expérience des événements significatifs déclarés ces dernières années. Toutefois, **l'ASN a constaté plusieurs dépassements de la périodicité des contrôles**, liés à des faiblesses organisationnelles relatives à leur intégration dans l'outil de suivi.

SURVEILLANCE DES INTERVENANTS EXTERIEURS

L'ASN estime que l'exploitant doit poursuivre les efforts engagés pour la surveillance des intervenants extérieurs, notamment par l'amélioration de la méthodologie d'élaboration des plans de surveillance et la formalisation des supports de surveillance. **L'ASN note qu'un plan d'action a été engagé par l'exploitant à ce sujet** et sera vigilante au déploiement de nouvelles pratiques en 2020.

APPRÉCIATION 2019 DE L'ASN PAR THÉMATIQUES NIVEAU SATISFAISANT

INCENDIE

L'ASN considère que l'organisation de l'exploitant concernant le risque d'incendie est satisfaisante. Orano Cycle devra cependant veiller à l'adéquation entre les délais d'intervention en cas d'incendie prévus dans sa démonstration de sûreté nucléaire et ceux observés lors d'exercices. De plus, l'exploitant devra améliorer la priorisation des interventions des équipes de lutte contre l'incendie. **L'ASN restera attentive, en 2020, à la cohérence entre les gestes d'intervention à accomplir et les moyens humains mobilisés sur le site.**

RADIOPROTECTION

L'ASN relève que l'organisation du site de La Hague et les résultats obtenus sont satisfaisants, notamment vis-à-vis de l'optimisation de la dosimétrie des interventions. Toutefois, les contrôles menés par sondage ont révélé des retards de réalisation des contrôles techniques de radioprotection, ainsi que des manques de rigueur dans la tenue des registres d'entrée en zones orange et rouge et le suivi des balises mobiles de radioprotection.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'ASN considère l'organisation de l'exploitant satisfaisante pour la protection de l'environnement. Orano Cycle devra néanmoins apporter plus de rigueur à la gestion des déchets dans les ateliers, particulièrement concernant les conditions d'entreposage et les contrôles radiologiques.

APPRÉCIATION 2019 DE L'ASN PAR THÉMATIQUES POINTS DE VIGILANCE

GESTION DES RISQUES NON RADIOLOGIQUES

L'exploitant devra également améliorer significativement son organisation quant à la gestion des risques impliquant des substances dangereuses. L'ASN a constaté, lors de plusieurs inspections, des insuffisances en matière de prévention des accidents majeurs mettant en jeu des substances dangereuses et un manque de moyens pour maîtriser la conformité des installations classées pour la protection de l'environnement de l'établissement.

CONDUITE DES PROJETS DE DEMANTELEMENT ET DE REPRISE DES DECHETS ANCIENS

L'ASN considère que l'organisation et la gestion des projets doivent faire l'objet d'améliorations structurantes afin que les échéances d'engagements d'Orano, transcrites dans des prescriptions de l'ASN ou des décrets, soient respectées. L'ASN relève positivement la prise en compte du retour d'expérience issu du projet silo 130, afin d'améliorer la réalisation des essais importants pour la sûreté du projet silo HAO et la maîtrise des risques d'incendie du projet concernant la reprise des déchets anciens du silo 115. **Cependant, les efforts doivent être accentués et élargis**. Orano devra prendre toutes les dispositions pour allouer les ressources nécessaires, qu'elles soient internes ou externes, sur le moyen et le long terme, afin de garantir l'efficacité de la gestion de ses projets. De plus, l'ASN s'assurera qu'Orano justifie rigoureusement les changements de scénarios et les durées des opérations associées et sera vigilante quant à la rigueur dans la conduite des projets.

02

AVANCEMENT DES PRINCIPALES INSTRUCTIONS

USINES EN FONCTIONNEMENT

MAÎTRISE DES CAPACITES EVAPORATOIRES

Une inspection renforcée de 5 jours a été réalisée par l'ASN concernant les contrôles non destructifs réalisés par l'exploitant sur les évaporateurs de l'atelier T2 au cours de son arrêt pour maintenance. L'ASN considère que les conditions de préparation et de mise en œuvre de ces contrôles sont satisfaisantes. Néanmoins, leurs résultats montrent que l'épaisseur de l'évaporateur 4120-23 de l'atelier T2, identifié comme le plus affecté par la corrosion, est proche de l'épaisseur minimale. **Préalablement à son redémarrage, l'exploitant s'est engagé à poursuivre la réduction de l'utilisation de cet évaporateur et à réaliser une nouvelle campagne de mesures en 2020**.

PROJET NCPF

L'ASN a poursuivi son instruction du projet NCPF, relatif à la mise en service de nouveaux évaporateurs concentrateurs de produits de fission en remplacement des anciens, dont l'introduction a débuté en août 2019, pour se terminer en novembre 2019. Une inspection a été réalisée en octobre 2019 sur les chantiers de construction des bâtiments de ces six nouveaux évaporateurs. **L'organisation pour la gestion de ce chantier est apparue rigoureuse.** Une nouvelle inspection de l'ASN sur ces chantiers est programmée en 2020.

EXTENSION DES ENTREPOSAGES DE COLIS STANDARD DE DÉCHETS COMPACTÉS (CSD-C)

Orano Cycle a déposé en avril 2017 un dossier de demande d'autorisation de modification substantielle visant à réaliser une extension des entreposages de CSD-C. **L'enquête publique s'est déroulée du 5 juin au 8 juillet 2019. L'ASN poursuit l'instruction de ce dossier.**

USINES EN DÉMANTÈLEMENT

En 2019, l'ASN a finalisé l'instruction des dossiers de réexamen de sûreté des INB 33, 38 et 47. **La décision n°2019-DC-0673 de l'ASN, encadrant la poursuite de leur démantèlement, a été publiée le 25 juin 2019**.

L'ASN a poursuivi l'instruction des demandes d'autorisation de démantèlement partiel pour les INB 33 et 38 transmises en avril 2018. Les reports demandés par l'exploitant conduisent à des échéances de fin de démantèlement en 2046 et 2043,au lieu de 2035 actuellement pour les deux INB. Orano doit compléter, début 2020, d'une part, le dossier de démantèlement de l'INB 33 concernant la suppression des interactions en cas de séisme entre l'atelier MAPu et l'atelier BST1 par la démolition des étages supérieurs du MAPu, d'autre part, son mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale, avant le lancement de l'enquête publique.

L'ASN note que les reports d'échéances demandés sont significatifs et sont dus en grande partie aux retards pris dans la reprise et le conditionnement des déchets anciens. De ce fait, l'ASN poursuivra en 2020 sa démarche de contrôle de la gestion de ces projets.

PROJETS DE REPRISE ET CONDITIONNEMENT DES DÉCHETS ANCIENS

SILO 130

La première descente du grappin dans la fosse avec préhension de déchets a eu lieu le 24 juin 2019 et le remplissage du premier fût a débuté fin 2019. L'ASN a contrôlé la préparation du futur exploitant des installations de reprise des déchets en 2019 et considère que l'organisation mise en œuvre est satisfaisante. **L'ASN note des difficultés répétées lors du démarrage des opérations de reprise. Orano Cycle devra veiller à les résoudre rapidement afin d'assurer une reprise des déchets conforme aux exigences de la décision n°2010-DC-0190 du 29 juin 2010 modifiée en novembre 2019.**

REPRISE ET CONDITIONNEMENT DES BOUES DE STE2

Orano Cycle a proposé un scénario alternatif par centrifugation et a transmis en août 2019 un dossier d'options de sûreté (DOS) qui repose cependant sur des hypothèses encore trop peu étayées. **Une inspection a eu lieu fin 2019 et a montré que le projet n'était pas suffisamment mûr pour que l'ASN puisse donner un avis sur ce DOS**. Celui-ci devra être révisé, en particulier sur les options structurantes du projet concernant le traitement des effluents et les rejets dans l'environnement, ainsi que la maîtrise du risque d'incendie.

SOLUTIONS ANCIENNES DE PRODUITS DE FISSION

Cycle a poursuivi les opérations de reprise de ces solutions en 2019 et a rencontré divers aléas techniques liés à l'utilisation du creuset froid. **L'ASN sera vigilante à la fin de reprise de ces solutions, prévue en 2020.**

AUTORITÉ
DE SÛRETÉ
NUCLÉAIRE